

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-25-001 356, CHEMIN DES SOURCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que, au cours de la séance ordinaire du 10 février 2025, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Abercorn situé au 10, chemin des Églises Ouest à Abercorn, le Conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

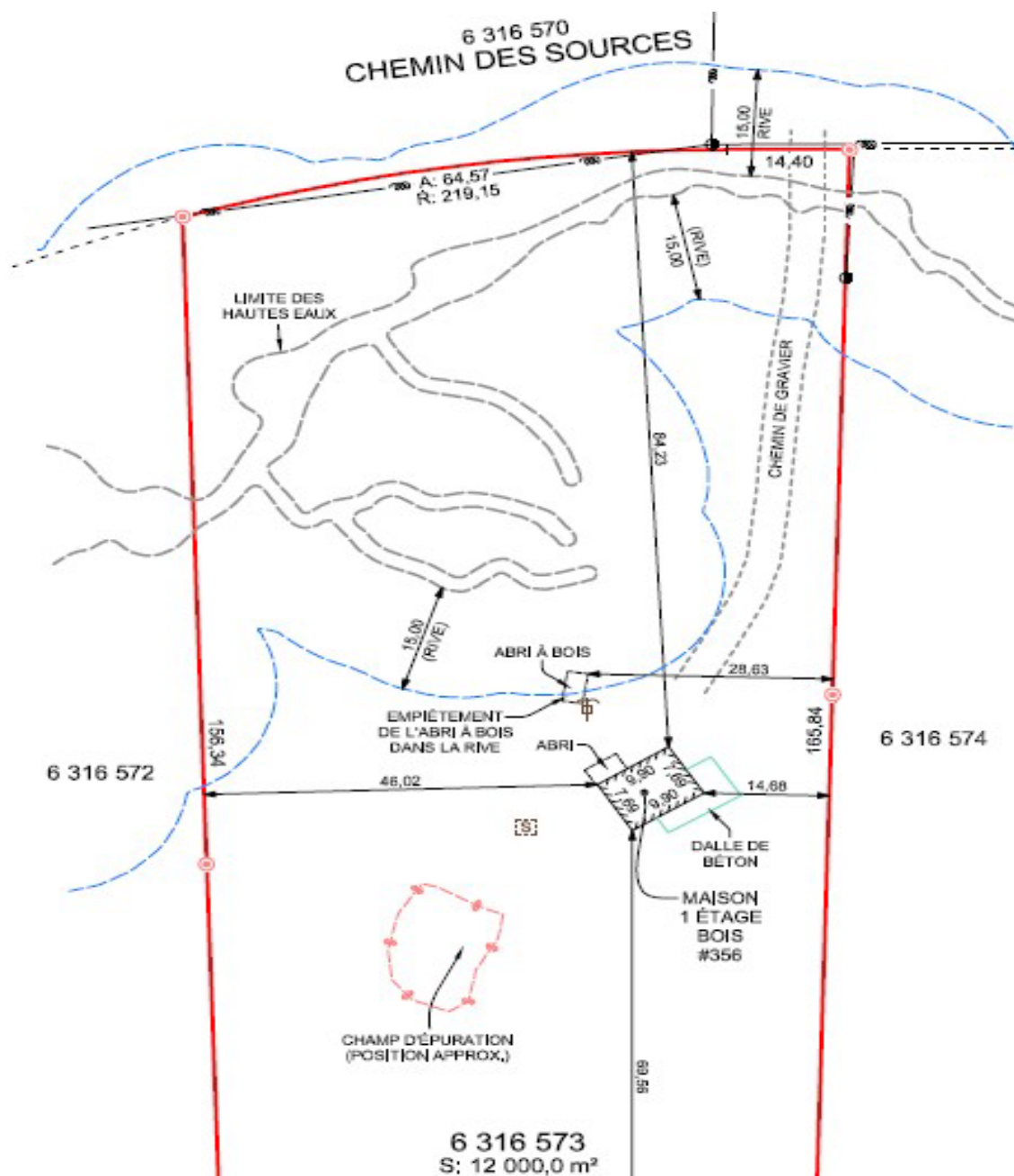
### DM-25-001

#### Nature et effets :

Permettre l'implantation du bâtiment principal à 14,60 mètres de la marge latérale alors que la Grille des usages et normes de la zone R-03 du règlement de zonage exige le respect d'une marge latérale de 15 mètres.

#### Identification du site concerné :

Lot 6 316 573 du cadastre du Québec situé au 356, chemin des Sources à Abercorn.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Abercorn, ce 24 janvier 2025

*Jean-François Grandmont*

Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim